

L'HÉBERGEMENT DE CENTRALE OU RACCORDEMENT INDIRECT



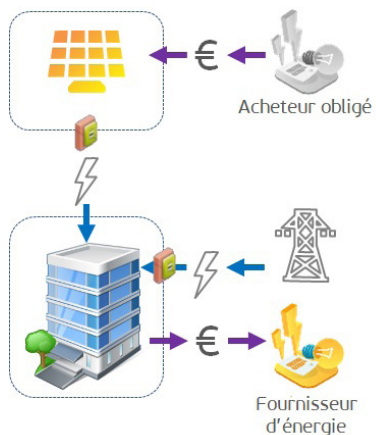
Centrale solaire sur le toit du siège social du Groupe Sigma (La Chapelle-sur-Erdre 44) installée par Legendre Energie

Une opportunité pour les chefs d'entreprise

Dans le contexte de la mise en oeuvre de la loi énergie-climat, qui impose d'installer des panneaux photovoltaïques sur tous nouveaux bâtiments et entrepôts commerciaux, l'hébergement de centrale représente **une réelle opportunité pour les chefs d'entreprise** : celle de se conformer à la nouvelle réglementation en vigueur, de produire leur propre énergie et de réaliser des économies. Et ce, sans déboursier un denier. Tour d'horizon :



COMMENT ÇA FONCTIONNE ?



1. Une entreprise souhaite valoriser ses surfaces : **toitures, parking**, etc.
2. Un producteur y installe une centrale solaire photovoltaïque. C'est lui qui est **responsable de l'investissement et qui assurera son exploitation**.
3. Traditionnellement, une centrale photovoltaïque est directement raccordée au réseau public de distribution. Dans le cas d'un raccordement indirect, **la centrale hébergée est raccordée au réseau interne de l'entreprise**.



UN MODÈLE 3X GAGNANT

LE PROPRIÉTAIRE :

- produit sa propre énergie et réalise des économies sur sa facture d'électricité,
- répond aux exigences de la loi énergie-climat,
- tout en conservant sa capacité d'investissement.

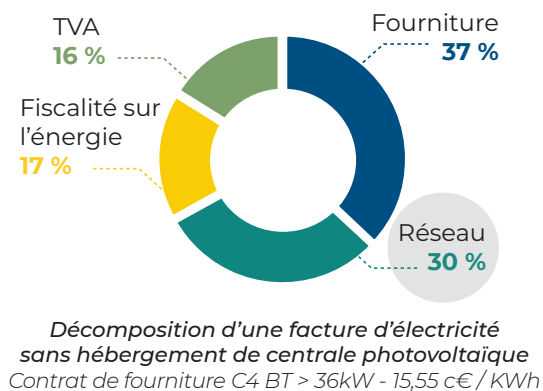
L'INVESTISSEUR :

- développe davantage de centrales de production.

LE TERRITOIRE :

- atteint plus rapidement ses objectifs de transition énergétique.

4. **L'investisseur perçoit les revenus de la vente à un acheteur obligé. Le propriétaire du bâtiment, lui, bénéficie d'une énergie locale et d'économies sur sa facture d'électricité, sans changer de fournisseur.** Ses économies sont dues à une réduction de la part réseau.



EN SAVOIR PLUS :

Fiche pratique Atlansun - La loi énergie-climat

Annuaire des développeurs membres d'Atlansun

EN CHIFFRES

1 m² de panneaux installé
=
100 € de chiffre d'affaire générés localement
=
16 kg de CO2 économisés, par an !